



L'ACCIDENT NUCLÉAIRE

FUKUSHIMA, LA RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ



Dans les territoires où l'exposition annuelle à la radioactivité était supérieure à 20 mSv/an, la population a été évacuée. Dans ceux où elle était inférieure à ce seuil, en complément des actions de l'État, les habitants se sont **organisés pour limiter les doses reçues**.

LA ZONE PRÉSENTANT UN NIVEAU D'EXPOSITION > 20 mSv/AN A ÉTÉ ÉVACUÉE

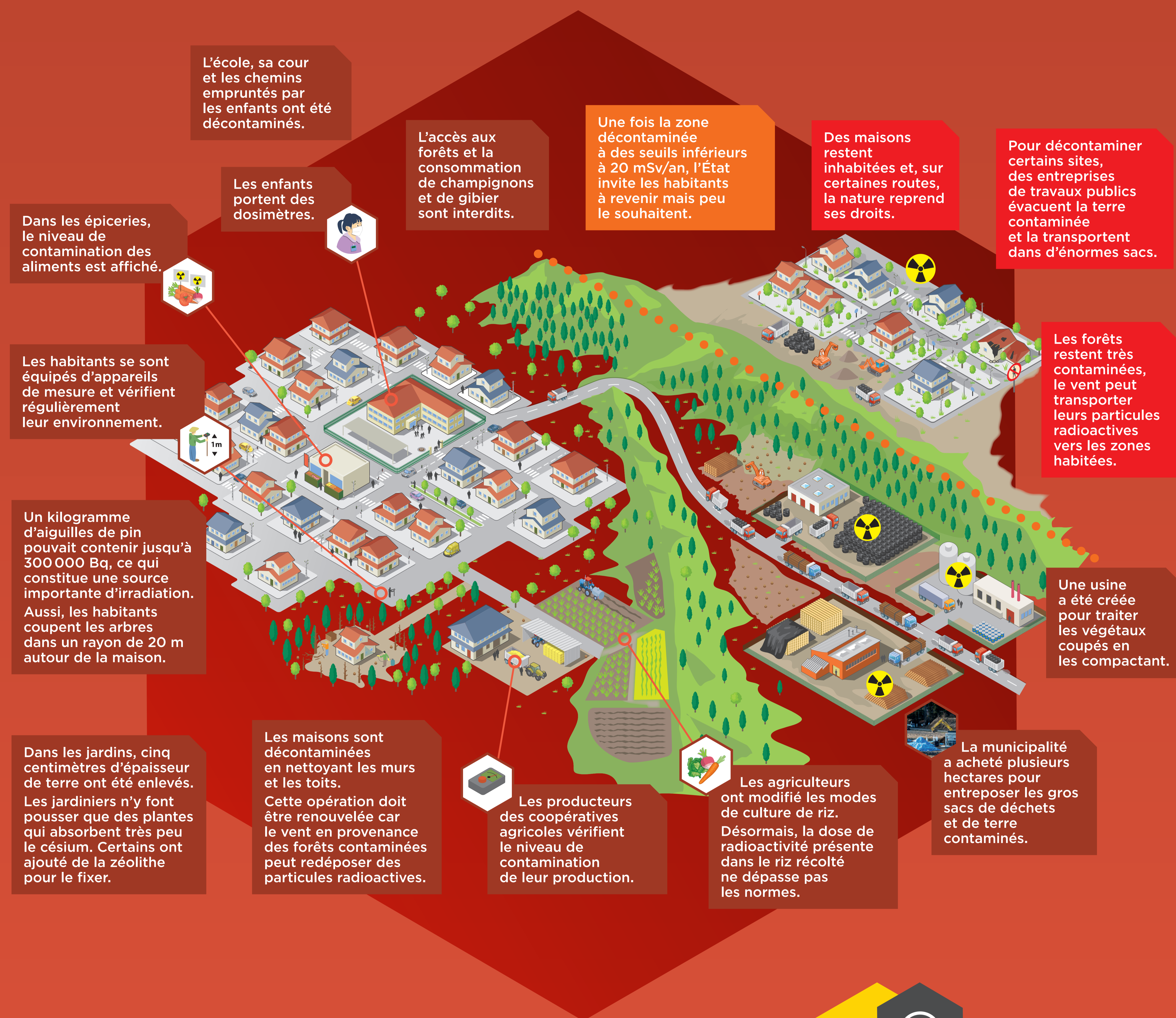
Ici, les habitants ont été évacués.

L'État finance la décontamination de cet espace pour qu'ils puissent revenir. Mais un retour de la population ne sera pas possible partout.

DANS LA ZONE PRÉSENTANT UN NIVEAU D'EXPOSITION < 20 mSv/AN, LA SOCIÉTÉ S'EST ORGANISÉE

Cette dose est mesurée à l'extérieur à un mètre du sol. C'est la dose que recevrait une personne si elle restait dehors pendant un an.

Les municipalités et les habitants ont entrepris différentes actions pour diminuer les doses ambiantes.



Les actions menées

par les habitants, les mairies et l'État ont permis de diminuer fortement les doses reçues par rapport aux mesures initiales.

